



renseignements sur loyé impayé

Par **REINETTE2**, le 11/02/2010 à 02:28

Bonjour, j'ai loué une maison il y a quelques mois, sans contrat de location écrit, mais verbal. Le locataire à qui j'ai loué la maison ce n'est pas lui qui occupe les lieux mais sa maîtresse. A ce jour il me doit 2 mois de loyé impayé que je lui ai réclammé il m'a donné un chèque qui m'est retourné impayé, je me suis rendu à son domicile là où il habite pour réclammé mes 2 mois de loyé, il m'a demandé de ne plus venir devant chez lui, ce moi de FEVRIER fera le troisième mois de loyé impayé, j'avoue que je ne sais pas quoi faire, le dialogue est impossible avec mon locataire, alors je vous demande de me conseiller, ce que je veux c'est récupérer ma maison le plus rapidement que possible, je souhaite savoir quelques démarches entreprendre et quels sont mes droits vis à vis de mon locataire. je vous remerçi d'avance pour tous les renseignements et les conseils que vous allez me fournir. Merçi

Par **COULOMBEL**, le 11/02/2010 à 20:12

Bonjour à la Guadeloupe.!!

...Vous avez loué en verbal. Lorsqu'on se trouve à ce cas, il faut rapprocher le bail verbal comme un bail écrit ...

...je suppose que vous avez au moins des paiements de cette personne qui apparaissent sur vos relevés bancaire ??

..est ce que vous délivriez des quittances de loyer, lorsque le locataire avait évidemment, payer son loyer, ces quittances sont carbonnées n'est ce pas ?? tout ceci montre qu'il ne s'agit d'un squatter, mais d'une véritable location.....

...Il faut mettre en demeure le locataire de payer les loyers en retard, par lettre recommandée, en lui fixant une date limite.

...Si pas de réponse de la part du locataire, il faudra saisir un huissier de justice, pour que ce professionnel lui délivre un commandement de payer. Une fois, que vous aurez saisi l'huissier il vous expliquera la procédure, qu'il connaît parfaitement..

BON courage, message envoyé de Compiègne (picardie 60)///